

Bruxelles, le 4 juillet 2025
(OR. en)

11100/25

CES 42

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Grand-Duché de Luxembourg - Adoption

1. Par lettre datée du 17 janvier 2025¹, le président du Comité économique et social européen a informé le Conseil de la démission de M^{me} Claudine OTTO, membre du Comité.
2. Par lettre du 28 avril 2025², le gouvernement luxembourgeois a proposé la nomination de M^{me} Sabrina SAGRAMOLA, *Responsable des Services et Programmes européens à la Chambre de Commerce Luxembourg*.
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du Comité après consultation de la Commission.
4. La Commission a été consultée sur cette nomination le 3 juin 2025 et a rendu un avis favorable le 27 juin 2025³.

¹ 5440/25.

² 8685/25.

³ C(2025) 4023.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 11096/25 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-